

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE  
DE VISIOCONFÉRENCE LE 15 JUIN 2020, À 19H30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Liste des chèques – approbation
  - 5.2 Avis de motion et projet – règlement numéro 1265-2020 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur le rang Sainte-Julie
  - 5.3 Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2019 – dépôt
  - 5.4 Rapport de la mairesse – faits saillants du rapport financier 2019 – dépôt
  - 5.5 Coordonnateur du Service de l'urbanisme – évolution dans les classes salariales
  - 5.6 Direction du Service des travaux publics – affichage – mandat
  - 5.7 Travaux publics – abolition et création
  - 5.8 Roy & Asselin, avocats – honoraires
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Garage municipal – services professionnels d'ingénierie en structure – mandat
  - 6.2 Véhicule Ford Escape 2020 – acquisition
  - 6.3 *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* – nomination des officiers municipaux responsables
  - 6.4 Réfection du bâtiment des organismes – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no 6
7. **URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
  - 7.1 Adoption finale – règlement numéro 1268-2020 décrétant l'ouverture et la désignation de la rue Hubert
  - 7.2 Adoption finale – règlement numéro 1213-2-2020 concernant le projet pilote de garde de poules
  - 7.3 Avis de motion et projet – règlement numéro 1269-2020 concernant le stationnement
8. **FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
  - 8.1 Carrefour Action municipale et famille – adhésion – renouvellement
  - 8.2 Réseau des femmes élues de Lanaudière – appui
  - 8.3 Finissants 2020 de l'école des Prairies – cadeaux - autorisation

## **9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

9.1 Activités municipales estivales diverses – personnel supplémentaire – embauche

## **10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

10.1 La Caisse Desjardins de Joliette et du centre de Lanaudière – Fête nationale et Jeudis Musik'eau – avenant au partenariat – autorisation de signature

10.2 Fête nationale 2020 – publicités et mandat

10.3 École de musique Fernand Lindsay – inscriptions automne-hiver 2019-2020 – recommandation de paiement

## **11. AUTRES SUJETS**

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain

madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Suzanne Dauphin, mairesse.

Assistent également à cette séance, par voie de visioconférence, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 17 juin 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, madame la mairesse Suzanne Dauphin annonce, à 19h30, que cette séance s'ouvre à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux y participent par visioconférence.

**275-06-2020**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

## **3. DEMANDES VERBALES**

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

## **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**276-06-2020**

### **4.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

## **5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

**277-06-2020**

### **5.1 Liste des chèques – approbation**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 2 au 15 juin 2020 inclusivement et totalisant une somme de 425 996,24 \$.

### **5.2 Avis de motion – règlement numéro 1265-2020 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur le rang Sainte-Julie**

**278-06-2020**

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1265-2020 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur le rang Sainte-Julie et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 018 000 \$ à cette fin.

**Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1265-2020 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur le rang Sainte-Julie**

**279-06-2020**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1265-2020 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur le rang Sainte-Julie et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 018 000 \$ à cette fin.

**5.3 Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2019 – dépôt**

**280-06-2020**

ATTENDU QUE le projet de rapport financier a été accepté par madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, le 15 juin 2020, date du rapport de l'auditeur indépendant, pour fins de présentation au conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport financier consolidé au 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'acceptation du rapport financier consolidé 2019 par madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

**5.4 Rapport de la mairesse – faits saillants du rapport financier 2019 – dépôt**

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Suzanne Dauphin dépose son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

Toute personne souhaitant soumettre des questions et commentaires pourra les acheminer par courriel à la greffière pendant 15 jours suivant la publication de ce rapport sur le site Internet de la Ville, et les réponses seront données lors de la séance subséquente.

**5.5 Coordonnateur du Service de l'urbanisme – évolution dans les classes salariales**

**281-06-2020**

ATTENDU QU'un processus d'évaluation et d'appréciation du rendement annuel est prévu à l'intérieur du document Structure administrative et salariale ainsi que conditions de travail du personnel cadre municipal;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.9 dudit document, il revient au conseil municipal d'adopter, par voie de résolution, le salaire ainsi que toute augmentation accordée à un employé cadre suite au processus d'appréciation du rendement;

ATTENDU QUE le processus d'évaluation et d'appréciation du rendement de monsieur Guillaume Albert-Bouchard, coordonnateur du Service de l'urbanisme, a été réalisé par monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, en collaboration avec madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, le tout selon la démarche établie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder la progression à l'intérieur de l'échelle salariale telle qu'établie au formulaire d'appréciation et de recommandation de la contribution des cadres à monsieur Guillaume Albert-Bouchard, coordonnateur du Service de l'urbanisme, et ce, en date du 26 mars 2020.

#### **5.6 Direction du Service des travaux publics – affichage – mandat**

**282-06-2020**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir les services de plateformes telles que Jobillico et Jobboom pour le deuxième affichage du poste de direction du Service des travaux publics;

D'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

#### **5.7 Travaux publics – abolition et création**

**283-06-2020**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer un poste de journalier manœuvre par un poste de journalier chauffeur au sein du Service des travaux publics afin de mieux compléter l'équipe de journalier chauffeur;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission des finances et des ressources humaines et de la voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'abolir un poste de journalier manœuvre et de créer un poste de journalier chauffeur au sein du Service des travaux publics;

QUE le salaire établi pour ce poste soit celui prévu à la convention collective en vigueur.

#### **5.8 Roy & Asselin, avocats – honoraires**

**284-06-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy & Asselin inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy & Asselin inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 258,69 \$ pour les services rendus jusqu'au 31 mai 2020.

## **6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Garage municipal – services professionnels d'ingénierie en structure – mandat**

**285-06-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la réfection et l'agrandissement du garage municipal situé au 33, rang Sainte-Julie;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénierie dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE les services municipaux étaient autorisés à demander des prix pour recevoir tels services aux termes de la résolution 241-05-2020;

ATTENDU QUE deux firmes ont été invitées à déposer une proposition en ce sens et que seules l'une d'elle s'est exécutée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater GBi experts-conseils inc. pour réaliser les services professionnels d'ingénierie en structure dans le cadre de la réfection et de l'agrandissement du garage municipal, le tout selon l'offre de services datée du 29 mai 2020 qui prévoit des honoraires de 6 500 \$, taxes en sus.

### **6.2 Véhicule Ford Escape 2020 – acquisition**

**286-06-2020**

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adopté par le conseil municipal en date du 15 janvier 2019, la Ville peut octroyer, de gré à gré, un contrat comportant une dépense totale entre 25 000 \$ et le seuil ajusté par règlement ministériel obligeant à l'appel d'offres public;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 11.4 dudit règlement 1224-2019, un contrat peut être conclu de gré à gré à un fournisseur local n'ayant pas nécessairement offert le prix le plus bas, à condition que, à qualité au moins équivalente, son offre n'excède pas 2,5 % du meilleur prix pour les contrats se situant entre 25 000 \$ et le seuil ajusté par règlement ministériel obligeant à l'appel d'offres public, taxes incluses;

ATTENDU QU'un formulaire de contrôle a été dûment complété par les services concernés de la Ville;

ATTENDU QUE des propositions ont été demandées en ce qui a trait à l'acquisition d'un véhicule Ford Escape 2020 modèle U9D 400A;

ATTENDU l'analyse de monsieur Alain Lajeunesse, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition d'un véhicule Ford Escape 2020 modèle U9D 400A selon la proposition de Automobiles PM St-Jean inc. (FORD Joliette) déposée en date du 10 juin 2020, au prix de 41 114 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

**6.3 *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens – nomination des officiers municipaux responsables***

287-06-2020

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 3 mars 2020, du *Règlement d'application de la Loi visant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (règlement provincial);

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 150-03-2020, le 6 mars 2020, par laquelle la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mandaté le Carrefour Canin de Lanaudière pour faire l'application du règlement numéro 581-1997 sur le contrôle des animaux, tel qu'amendé, ainsi que du nouveau règlement provincial;

ATTENDU QUE l'exercice des pouvoirs prévus à la section III du règlement provincial, soit la section intitulée « Déclaration de chiens potentiellement dangereux et ordonnance à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens » ne peut vraisemblablement pas faire l'objet d'une délégation à un tiers selon les orientations du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE le gouvernement impose de nouveaux pouvoirs aux municipalités à l'égard d'un chien ou de son propriétaire ou gardien, ainsi que les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment au niveau de l'inspection et de la saisie de chiens potentiellement dangereux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un ou des officiers municipaux chargés de l'application de la section III du règlement provincial afin de travailler en collaboration avec le Carrefour Canin de Lanaudière lorsqu'il y aura lieu d'imposer de nouvelles conditions de garde et/ou d'imposer l'euthanasie d'un chien déclaré potentiellement dangereux et représentant un danger pour la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le coordonnateur du Service de l'urbanisme ainsi que la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques à agir à titre d'officiers responsables du règlement sur le contrôle des animaux et sur le *Règlement d'application de la Loi visant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

DE maintenir l'autorisation du Carrefour Canin de Lanaudière à appliquer et à délivrer des constats d'infraction au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies concernant la réglementation sur le contrôle des animaux ainsi qu'au règlement provincial.

#### **6.4 Réfection du bâtiment des organismes – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no 6**

**288-06-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Gilles Malo inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection du bâtiment des organismes;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Denis Clermont, architecte de Architectes Clermont St-Germain associés, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 6 et en recommande le paiement dans sa lettre du 11 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Gilles Malo inc. la somme de 433 819,80 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1220-1-2019.

### **7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

#### **7.1 Adoption finale – règlement numéro 1268-2020 décrétant l'ouverture et la désignation de la rue Hubert**

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1268-2020 ainsi que sa portée.

**289-06-2020**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1268-2020 décrétant l'ouverture et la désignation de la rue Hubert, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

#### **7.2 Adoption finale – règlement numéro 1213-2-2020 concernant le projet pilote de garde de poules**

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1213-2-2020 ainsi que sa portée.

**290-06-2020**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1213-2-2020 modifiant l'article 3 du règlement 1213-2018, tel qu'amendé, autorisant un projet pilote de garde de poules sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies afin de prolonger le délai d'application du projet pilote, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**7.3 Avis de motion – règlement numéro 1269-2020 concernant le stationnement**

**291-06-2020**

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1269-2020 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville.

**Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1269-2020 concernant le stationnement**

**292-06-2020**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1269-2020 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville.

**8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

**8.1 Carrefour Action municipale et famille – adhésion – renouvellement**

**293-06-2020**

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Carrefour Action municipale et famille pour 2020-2021 et d'acquitter la cotisation de 158 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

**8.2 Réseau des femmes élues de Lanaudière – appui**

**294-06-2020**

ATTENDU QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région, lequel porte le nom de Réseau des Femmes Élues de Lanaudière (RFEL);

ATTENDU QUE la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies reconnaissent l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisent la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même qu'ils reconnaissent l'expertise du RFEL en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'appuyer le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution de 100 \$, reconnaissant ainsi l'importance que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde à la place des femmes au sein des conseils municipaux;

QUE la Ville s'engage à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

### **8.3 Finissants 2020 de l'école des Prairies – cadeaux - autorisation**

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet, monsieur Régis Soucy se retire des délibérations.

**295-06-2020**

ATTENDU QU'il y a lieu de reconnaître la persévérance des jeunes du milieu et particulièrement le dépassement des élèves finissants de l'école des Prairies;

ATTENDU QUE, pour souligner ce qui précède, les élues et élus de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désirent offrir un présent aux élèves qui terminent leur 6<sup>e</sup> année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies offre, par l'entremise de ses élues et élus, un présent soulignant leur accomplissement.

## **9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

### **9.1 Activités municipales estivales diverses – personnel supplémentaire – embauche**

**296-06-2020**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de personnel étudiant pour occuper différents postes liés aux activités municipales estivales pour l'été 2020;

ATTENDU la résolution numéro 270-06-2020 adoptée en ce sens;

ATTENDU les modifications survenues depuis en regard des personnes devant occuper lesdits postes liés aux activités municipales estivales pour l'été 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 270-06-2020 pour la remplacer par la présente;

ATTENDU la recommandation du 10 juin 2020 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'abroger la résolution numéro 270-06-2020;

D'autoriser l'embauche de Clara Chevrette au poste de responsable des kayaks/SUP et de l'animation, au salaire prévu pour ce poste;

D'autoriser l'embauche de Charles Boucher et de Éric Rhamses Martinez comme surveillants de plateaux, au salaire prévu pour ce poste;

D'autoriser l'embauche des animateurs et animatrices au camp de jour suivants, au salaire prévu pour ce poste :

- Adem Gravel-Feham
- Carolane Gagnon
- Maxym Gadoury
- Rosalie Gaudet
- Sandra Savoie
- Rosalie Turgeon
- Kayla Lagacé-Moreau
- Célia Bergeron
- Ludovic Tanguay
- Ariane Rivest
- Emy Plourde
- Anaïs Rochette

## **10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

### **10.1 La Caisse Desjardins de Joliette et du centre de Lanaudière – Fête nationale et Jeudis Musik'eau – avenant au partenariat – autorisation de signature**

**297-06-2020**

ATTENDU le partenariat établi avec La Caisse Desjardins de Joliette et du centre de Lanaudière, le 26 juin 2019, en regard des éditions 2019, 2020 et 2021 de la Fête nationale et des Jeudis Musik'eau;

ATTENDU QU'en raison du contexte actuel causé par la pandémie de la COVID-19, l'édition 2020 de ces événements est reportée à la saison estivale 2021 et l'édition 2021 est reportée à 2022;

ATTENDU l'amendement à apporter au partenariat précité pour faire état de ces reports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter que le partenariat établi avec La Caisse Desjardins de Joliette et du centre de Lanaudière, le 26 juin 2019, en regard des éditions 2020 et 2021 de la Fête nationale et des Jeudis Musik'eau, soit reporté d'un an, de façon à ce qu'il s'applique aux éditions 2021 et 2022;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service du développement culturel, des loisirs et des communications, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, l'avenant au partenariat établi avec La Caisse Desjardins de Joliette et du centre de Lanaudière, le 26 juin 2019, de façon à donner effet à la présente résolution.

### **10.2 Fête nationale 2020 – publicités et mandat**

**298-06-2020**

ATTENDU le fait que, dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies n'organise aucune festivité entourant la Fête nationale 2020;

ATTENDU QUE la Ville désire tout de même souligner la Fête nationale auprès de sa population

ATTENDU la recommandation du 11 juin 2020 de madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice aux communications de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'achat d'un espace publicitaire d'une demi-page dans l'édition du 24 juin du journal L'Action au tarif de 783 \$, taxes en sus;

DE retenir les services de madame Marie-Joanne Boucher afin d'enregistrer un texte publicitaire radio, en plus de participer à l'idéation et à la rédaction du texte, pour les honoraires au montant de 400 \$, taxes en sus.

### **10.3 École de musique Fernand Lindsay – inscriptions automne-hiver 2019-2020 – recommandation de paiement**

**299-06-2020**

ATTENDU QUE l'École de musique Fernand Lindsay a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes Prairiquois et Prairiquoises inscrits à l'automne-hiver 2019-2020;

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service du développement culturel, des loisirs et des communications, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 5 juin 2020, le paiement d'un total de 17 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse à l'École de musique Fernand Lindsay sa contribution sur les inscriptions de l'automne-hiver 2019-2020 totalisant 850 \$.

### **11. AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**300-06-2020**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19h54.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse